

FICHE D'INSCRIPTION TEF. Date de session : _____ / _____ / 20_____

1. Choisissez votre examen : (Les épreuves pré-cochées sont obligatoires.)

	TEF Canada Résidence permanente 4 épreuves obligatoires Tarif : 380.00\$	TEF Canada Citoyenneté 2 épreuves Tarif : 190.00\$	TEFaq Épreuves au choix (Attestation par mail) À cocher :	TEF Naturalisation 2 épreuves (Attention par mail) Tarif : 190.00\$	TEF Études en France 4 épreuves obligatoires Tarif : 380.00\$
Compréhension écrite	✓		Tarif : 95.00\$		✓
Expression écrite	✓		Tarif : 95.00\$		✓
Compréhension orale	✓	✓	Tarif : 70.00\$	✓	✓
Expression orale	✓	✓	Tarif : 120.00\$	✓	✓

Demande de duplicata ou attestation papier (payant) : ☐ NON ☐ OUI (tarif : \$75.00)

2. Renseignez votre état-civil : (En lettres CAPITALES)

* ☐ Madame ☐ Monsieur

** Numéro de passeport / titre de séjour / carte d'identité : _____

* NOM DE FAMILLE : _____

* PRENOM : _____

* Date de naissance : _____ / _____ / _____ (JJ/MM/AAAA)

** PAYS DE NATIONALITE : _____

LANGUE MATERNELLE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

** PAYS : _____

** TELEPHONE : _____

** EMAIL : _____

**Données obligatoires figurant sur l'attestation de résultats : en cas d'erreur ou de modifications non signalée sur la feuille d'émargement le jour du test, AUCUNE correction ne pourra être effectuée une fois l'attestation éditée ou mise en ligne. ** Données obligatoires.*

** N'oubliez pas de nous fournir la copie de votre pièce d'identité lors de votre inscription.*

☐ Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de passation et des conditions de vente ci jointes, également présentes dans les conditions générales de vente sur le site internet de l'AFO, et je déclare les accepter.
☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURE OBLIGATOIRE : ➡

Le _____ / _____ / _____ (JJ/MM/AAAA) à (ville) _____

TEF

PAIEMENT A DISTANCE : FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR CARTE DE CREDIT

Je, (NOM & Prénom) _____, autorise l'Alliance Française Ottawa (Alliance Française de la Région de la Capitale Nationale du Canada) à prélever la/les somme(s) suivante (s) de ma carte de crédit (références ci-dessous) :

- ☐ TEF Canada pour la résidence permanente, 4 épreuves. Tarif : 380.00\$
- ☐ TEF Canada pour la citoyenneté canadienne, 2 épreuves. Tarif : 190.00\$
- ☐ TEFAQ : compréhension écrite. Tarif : 95.00\$
- ☐ TEFAQ : expression écrite. Tarif : 95.00\$
- ☐ TEFAQ : compréhension orale. Tarif : 70.00\$
- ☐ TEFAQ : expression orale. Tarif : 120.00\$
- ☐ TEF pour la Naturalisation française, 2 épreuves. Tarif : 190.00\$
- ☐ TEF pour les études en France, 4 épreuves. Tarif : 380.00\$
- ☐ Duplicata. Tarif : 75.00\$

Date de la session TEF : ____ / ____ / ____ (JJ/MM/AAAA)

NOM et Prénom du/de la candidat(e) au TEF : _____

Titulaire de la carte :

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____ Email : _____

Adresse de facturation de la carte :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Information de la carte de crédit (détruites après le règlement)

Crédit card information (will be destroyed once transaction processed)

Visa

Mastercard

Amex*

SIGNATURE OBLIGATOIRE : ➡

Le ____ / ____ / ____ (JJ/MM/AAAA) à (ville) _____

Numéro de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : ____ / ____

Code de sécurité CVV/CVC (au dos de la carte) : _ _ _

CVV/CVC security code (back of the card)

AMEX:

*2.5% de frais seront appliqués (2.5% of fees will be applied)

TEF 2019: CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription : Le paiement complet est exigé au moment de l'inscription, avant la date limite d'inscription. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Changement de date de test ou demande d'annulation d'inscription : Des frais de 75.00\$ non remboursables seront retenus en cas de demande d'annulation ou de changement de date de test avant la date limite d'inscription. Toute demande doit obligatoirement être transmise par écrit à info@af.ca. Aucun remboursement ou changement de date de test ne sera accepté après la date limite d'inscription.

En cas d'interdiction d'entrer dans la salle d'examen (par exemple pour un candidat sans passeport), les frais ne seront pas remboursés et une nouvelle demande d'inscription devra être effectuée après 60 jours.

Aucun avoir ou remboursement se sera accordé en dehors des délais cités ci-dessus sauf en cas d'annulation par l'Alliance Française, auquel cas une autre date sera proposée, ou le remboursement complet sera effectué.

Capacité à lire des phrases simples écrites en français : En s'inscrivant à l'épreuve de compréhension orale du Test d'évaluation de français, le candidat est conscient qu'il devra lire des phrases simples écrites en français et il atteste être en capacité à le faire.

Besoins spéciaux : Si vous êtes en situation de handicap ou avez des besoins spéciaux, veuillez en informer l'Alliance Française Ottawa avant votre inscription. Toute demande d'aménagement doit être effectuée au moment de l'inscription, et être accompagnée de pièces justificatives (note de médecin précisant la nature du handicap et les aménagements à prévoir). Pour toute question, contactez-nous à info@af.ca ou 613-234-9470/221.

Sessions électroniques (eTEF) : Capacité à utiliser un ordinateur

Pour passer les épreuves de compréhension du TEF en version électronique (eTEF), vous devez avoir des connaissances de base en informatique (savoir lire à l'écran et utiliser une souris). En cas d'incapacité à utiliser un ordinateur, toute demande d'aménagement doit être effectuée au plus tard au moment de l'inscription, et être accompagnée de pièces justificatives (note de médecin précisant la nature du handicap et les aménagements à prévoir).

Pour toute question, contactez-nous à info@af.ca ou 613-234-9470/221.

Résultats : L'Alliance Française contactera les candidats dès la réception des attestations officielles de résultats (environ 4 à 8 semaines après le test), qui seront à retirer en personne pendant nos heures d'ouverture. Si vous souhaitez recevoir votre attestation officielle de résultats par voie postale, vous devez fournir une enveloppe (13"x 10") libellée à votre nom et adresse. Courrier recommandé uniquement (par exemple Priority™ ou Xpresspost™). L'Alliance Française ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte du courrier ou délai de réception. Réception de l'attestation en personne à la réception de l'Alliance Française : pas besoin d'enveloppe-retour.

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif, et sont susceptibles d'être modifiées par les services d'immigration canadiens. **Il est de l'unique responsabilité du/de la candidat(e) de s'inscrire au test qui lui convient.** L'Alliance Française Ottawa et ses employés ne pourront être tenus responsables du choix effectué par le/la candidat(e). En cas de doute, veuillez contacter les services d'immigration qui traitent votre dossier.

SIGNATURE OBLIGATOIRE : ➡



Le ____ / ____ / ____ (JJ/MM/AAAA) à (ville) _____

Conditions d'inscription et de passation du Test d'évaluation de français

(Applicables à toutes les versions du test)

Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le candidat (nom, prénom, date de naissance, photo, signature, réponses au test et résultats au test, adresse mél, numéro et nationalité de la pièce d'identité) sont recueillies et conservées par la CCI Paris Ile-de-France pour une durée de 10 années.

En cas d'obtention du niveau TEF CANADA requis, les données du candidat sont rendues accessibles aux autorités canadiennes. Si le candidat s'oppose à cette transmission ou s'il modifie ou s'il supprime des données, sa demande d'immigration ou de citoyenneté pourrait ne pas être traitée par les autorités canadiennes. Les données transmises aux autorités canadiennes seront traitées et conservées selon les lois canadiennes.

De manière générale, les données personnelles sont accessibles par les autorités gouvernementales des pays concernés qui utilisent le test d'évaluation de français dans le cadre de programme d'immigration ou d'accès à la citoyenneté dès lors qu'un candidat soumet une attestation de résultats dans le cadre d'une procédure administrative les concernant.

Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données le concernant auprès du Correspondant à la protection des données à caractère personnel (cpdp@cci-paris-idf.fr). Il dispose également d'un droit de modification et de suppression de ces mêmes données auprès de (tcf@cci-paris-idf.fr) ou à défaut (cpdp@cci-paris-idf.fr).

Capacité à lire des phrases simples écrites en français

En s'inscrivant à l'épreuve de compréhension orale du Test d'évaluation de français, le candidat est conscient qu'il devra lire des phrases simples écrites en français et il atteste être en capacité à le faire.

Inscription au TEF Canada

Pour une inscription au TEF Canada, le candidat s'inscrit obligatoirement lors d'une même session :

- Aux épreuves de compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale du test d'évaluation de français s'il souhaite déposer un dossier d'immigration auprès du gouvernement fédéral ;
- Aux épreuves de compréhension orale et expression orale du test d'évaluation de français s'il souhaite déposer un dossier d'accès à la citoyenneté.

Respect du délai de carence

Le candidat ne peut présenter deux fois une même épreuve du test d'évaluation de français, toutes versions confondues, dans un délai de 60 jours. Si le candidat contrevient à cette règle, son inscription sera annulée.

Annulation et reports d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive, sauf en cas d'annulation de l'inscription par la CCI Paris Ile-de-France. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par le centre agréé ni par la CCI Paris Ile-de-France. En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription du candidat peut être reportée sur une autre session. Les justificatifs d'absence, permettant le report des frais d'inscription, doivent être fournis dans un délai maximum d'un mois pour être pris en compte.

Vérification de l'identité

Le jour de la session, le candidat communique au centre agréé, pour les besoins de vérification, une pièce d'identité avec photo et accepte d'être pris(e) en photo par un personnel du centre agréé, de signer sa présence aux épreuves et d'être enregistré pendant l'épreuve d'expression orale. Dans le cas du TEF pour le Canada, la pièce d'identité correspond à la pièce présentée au moment de l'inscription du candidat et à celle qui sera utilisée dans le cadre des démarches d'immigration ou d'accès à la citoyenneté au Canada. La photo et une des signatures collectées figureront sur l'attestation de résultats du candidat. Si une autre personne tente de se faire passer pour le candidat, cela est considéré comme une fraude pouvant entraîner l'exclusion de cette personne de la salle de test et l'interdiction pour le candidat inscrit de se présenter à nouveau au Test d'évaluation de français.

Le candidat accepte après la session, en cas de besoin de vérification par la CCI Paris Ile-de-France, à recopier un texte par écrit et à être enregistré lors d'un entretien oral ou à passer une ou plusieurs épreuves de vérification. En cas de refus, la CCI Paris Ile-de-France pourra ne pas lui délivrer d'attestation de résultats et le candidat ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription.

Modification de l'état civil

Lors de la signature de sa présence aux épreuves, le candidat vérifie l'orthographe de son nom et de son prénom ainsi que la date de naissance correspondant à son inscription. Il signale à ce moment toute erreur éventuelle.

Si la modification demandée fait apparaître que le candidat a déjà passé une des épreuves dans un délai inférieur ou égal aux 60 jours précédant la session, l'attestation de résultats ne sera pas éditée et le candidat ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription.

La CCI Paris Ile-de-France ne procédera ultérieurement à aucune modification non signalée le jour du test et aucune correction ne pourra être effectuée une fois l'attestation de résultats communiquée.

Respect des consignes d'organisation

Le candidat respecte les consignes d'organisation du centre agréé de passation. Il n'utilise aucun matériel personnel (sauf autorisation expresse de la CCI Paris Ile-de-France pour les candidats nécessitant une adaptation des conditions de passation), ne conserve, ne reproduit par quelque moyen que ce soit et ne communique aucun matériel du test, ne cherche pas à communiquer avec les autres candidats pendant les épreuves, à accéder à leurs réponses ou à leur permettre d'accéder à ses réponses.

En cas de faute grave de la part d'un candidat (s'il perturbe la passation du test, s'il continue à copier sur un autre candidat malgré un premier avertissement, s'il communique ou tente de communiquer avec d'autres candidats, etc.), celui-ci s'expose à un renvoi immédiat de la salle d'examen.

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, le candidat ne recevra pas d'attestation de résultats au TEF, ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription et ne pourra plus se présenter au TEF.

Délivrance des résultats

Les seuls résultats valides sont ceux de l'attestation de résultats éditée par la CCI Paris Ile-de-France à l'issue du traitement de la session. Seuls les résultats des épreuves auxquelles le candidat est inscrit pour la session figurent sur l'attestation de résultats de la session. Cette attestation n'est éditée que si le candidat s'est présenté aux épreuves et qu'il n'y a pas eu d'anomalie constatée pendant le déroulement de la session et lors du traitement des réponses. Elle est valable pour une durée de deux années à compter de la date d'édition de l'attestation.

Quand elle le juge nécessaire, la CCI Paris Ile-de-France procède à des vérifications des documents de la session, ce qui peut entraîner, pour certains candidats, un délai supplémentaire dans la délivrance des attestations résultats. Si une attestation de résultats est éditée mais que la CCI Paris Ile-de-France constate a posteriori qu'il y a eu des irrégularités entourant la passation ou la correction des épreuves, elle est autorisée à en référer aux autorités ministérielles auprès desquelles le candidat pourra chercher à faire valoir son attestation de résultats.

Révision des résultats

Les résultats d'évaluation de la CCI Paris Ile-de-France peuvent être vérifiés, et éventuellement révisés, à trois occasions :

1. en cas de recours du candidat; Un candidat peut formuler une demande de recours dans un délai maximum de 90 jours à partir de la date d'édition de l'attestation. La procédure de recours est engagée en ligne par le candidat, à l'adresse <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/>. Elle est payante, d'un montant de 50 euros (paiement en ligne). Elle est traitée dans un intervalle de 4 semaines après réception de la demande. Si elle conduit à une révision de l'attestation de résultats, le candidat est remboursé des frais de recours engagés auprès de la CCI Paris Ile-de-France.
2. en cas de demande expresse d'un prescripteur du test, qui souhaite vérifier la validité des résultats présentés par le candidat.
3. en cas d'auto-saisine de la CCI Paris Ile-de-France lorsqu'une anomalie ou une fraude est suspectée.

Les résultats sont vérifiés suivant les moyens choisis par la CCI Paris Ile-de-France. Cette vérification peut entraîner la convocation du candidat dans un centre agréé pour qu'il y passe une épreuve de vérification. En aucun cas ne sont communiqués, au candidat et au centre agréé de passation, les réponses du candidat ni le corrigé des épreuves.

Les résultats vérifiés, et éventuellement revus sont, suivant la nature de la saisine, communiqués au candidat, au centre agréé de passation ou au prescripteur. Les résultats délivrés à l'issue de la demande de recours sont fermes et définitifs. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'un nouveau recours.

Lorsque les scores délivrés au candidat sont révisés, une nouvelle attestation est éditée à l'attention du candidat. Elle rend caduque l'attestation précédente et seule cette nouvelle attestation peut être utilisée.

Tentative de fraude

En cas de fraude, de falsification ou de perturbation du bon déroulement de la session du test constatée par le prescripteur, le centre agréé de passation ou la CCI Paris Ile-de-France, des sanctions sont prises par la commission disciplinaire de la CCI Paris Ile-de-France.

Pour le candidat, la sanction peut consister, selon le type de fraude ou de falsification, en une annulation du test ou éventuellement de l'attestation émise, et/ou en une interdiction de se présenter au test pour une durée fixée par la commission.

La décision de la commission disciplinaire est communiquée au candidat fraudeur, au centre agréé de passation et au prescripteur.